

# Lettre ouverte au Président de la République Française sur les vaccins

Date : 20 décembre 2017 à 10:21

Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République Française,

Je vous adresse aujourd'hui cette lettre ouverte car je pense qu'il est nécessaire de mettre certaines choses sur la place publique.

L'Assemblée Nationale vient de voter il y a quelques jours l'adoption du PLFSS, dans lequel est inclus l'article 34/49 qui entend étendre l'obligation vaccinale à 11 vaccins au lieu de 3 jusque-là pour les enfants à naître à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Vous avez sans aucun doute, je le sais, reçu de nombreux courriers, courriels, et vous avez été interpellé plusieurs fois sur ce sujet brûlant dans l'opinion de nombreux jeunes parents et de familles qui sont inquiets à la vue de ce projet de loi. Je vais tâcher de vous donner un nouvel éclairage sur ce sujet, car je pense que vous, et le grand public, ignorez certains faits qui doivent être portés à votre connaissance.

Le jour du vote, le 27 octobre, juste avant que le vote ne soit sollicité aux députés, une députée, Michèle PEYRON a ému ses confrères, en parlant d'une histoire personnelle, à savoir elle a dit :

*«Il y a 30 ans, j'ai voulu attendre moi aussi, et j'ai perdu un enfant »*. Très peu de temps après son intervention, la séance a été suspendue, et a repris pour aussitôt soumettre au vote l'article 34.

Bien entendu, tout le monde ne peut qu'être ému à entendre ou à lire cela. Le soucis est que les députés, tout comme les instances décisionnelles de santé, tout comme l'Etat, ne doivent pas se prononcer sur un projet de loi ou sur une décision concernant la Santé Publique, en ne tenant compte que d'un drame personnel, sur le coup de l'émotion, ou qui a ou n'a pas de rapport direct avec le sujet, car d'un autre côté, des victimes d'effets indésirables graves des vaccinations, il y en a, et il y en a bien plus qu'on ne pourrait le penser a priori; ces victimes ont droit, sur le principe, exactement aux mêmes égards que Mme PEYRON ou aux familles qui ont perdu un de leur membres depuis 2008 de la rougeole. Perdre un enfant est un drame incommensurable, une chose qui ne devrait jamais arriver, nos enfants sont supposés toujours nous survivre, et comme le dit aussi Mme PEYRON, *«nos enfants sont trop précieux»*; je suis bien d'accord avec elle là-dessus, nos enfants sont bien trop précieux pour que quiconque se croit permis de nous dire ce que nous devrions faire ou ce que nous ne devrions pas faire, en termes de santé, concernant les risques que nous devrions accepter de prendre les concernant (ou pas). **Cela s'appelle faire une « balance bénéfice risque »**. Reconnaissez avec moi que si un enfant n'est pas vacciné et qu'il attrape une maladie grave avec des conséquences lourdes, (handicap ou décès), les seules personnes qui devront s'occuper et prendre en charge cet enfant, ce sont ses deux parents. Celle qui abandonnera sa carrière, ses ambitions professionnelles, ou sa vie sociale, c'est sa mère, celui qui sacrifiera ses ressources, ses vacances ou ses amis, c'est son père, cela ne sera jamais ni Mme La Ministre, ni aucun des députés ou sénateurs qui ont voté cette loi; et de façon rigoureusement identique, si toutefois un enfant est vacciné et en subit des conséquences néfastes et graves, handicap ou décès, ENCORE une fois, les seules personnes qui devront supporter tout cela sont ses deux parents. Mme Buzyn ne renoncera à aucune carrière pour s'occuper de cet enfant si nécessaire, Mr Véran non plus. Dans ces conditions, au nom de quel principe devrait-on décider en leur place ce qu'ils doivent accepter ou non comme vaccins ?

Juste pour mémoire je vais donc vous parler d'une famille qui a perdu son enfant, non pas il y a 30 ans, mais il y a 2 ans. Je vais vous raconter donc l'histoire trop brève et dramatique

d'Ayana, et replacer cela dans le contexte justement de la balance bénéfique risque des vaccins dont Mme La Ministre tente d'imposer l'obligation, en évitant le débat PUBLIC que cela mérite pourtant largement. Car il s'agit de la santé de nos enfants, chose précieuse entre toutes.

Ayana avait 4 mois, elle avait deux frères et sœurs de moins de 5 ans tous les deux au moment des faits, et deux parents forts jeunes, sans emploi, vivant au RSA, sans permis et sans voiture. (Ces points-là, vous le verrez, vont avoir une importance toute particulière dans le sort d'Ayana). Leurs trois enfants ont été suivis par la PMI, car ce genre de familles n'a pas les moyens financiers d'avancer le prix des visites chez un médecin ou pédiatre de ville, et qui plus est, même si c'est interdit, de nombreux médecins de ville refusent de prendre les personnes bénéficiant de la CMU, c'est regrettable mais c'est un fait. Ayana avait donc reçu ses premiers vaccins à l'âge de 2 mois, puis à l'âge de 4 mois, une seconde série d'injections fut faite, suivant les recommandations en tous points du CTV et du HCSP en vigueur. Ayana a donc reçu conjointement l'INFANRIX HEXA et le PREVENAR 13, deux vaccins qui vont devenir obligatoires pour tous les enfants nés en France, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon le projet de loi soutenu par la ministre de la santé. Suite à quoi, le soir même de l'injection, Ayana fut prise de fièvre à hauteur de 42,5°C, de convulsions, et d'un épisode hypotonique, hyporéactif (ces termes barbares veulent dire que la petite Ayana n'avait plus aucun tonus musculaire et physique, qu'elle était inerte comme une poupée de chiffons, les bras et les jambes pendantes, absence de regard et ne semblant plus répondre au son, comme si soudain elle était sourde et aveugle, ces signes conjoints dénotent d'une atteinte neurologique grave).

Le 4 mai 2015 donc, Ayana reçoit une double vaccination, ( hexavalent + pneumocoque ) par la PMI et le soir même, et **elle subit un effet secondaire mentionné clairement sur les notices**.... J'y reviendrai par la suite. Dans la soirée, les parents affolés, appellent le SAMU. Le médecin du SAMU qui leur répond leur dit qu'ils n'ont pas de véhicules disponibles, et qu'ils ne peuvent envoyer personne. Il conseille de donner du Doliprane à l'enfant et de lui donner des bains pour tenter de faire baisser la fièvre. Le lendemain, Ayana arrive aux urgences dans un état critique. Elle est mise dans le coma, puis quelques semaines plus tard, les médecins informent les parents de l'impossible évolution favorable de leur enfant, vu son état cérébral et neurologique, et proposent donc de la débrancher (sous assistance respiratoire et cardiaque). Les parents dans un premier temps se refusent à cette fin inexorable, et demandent l'avis d'un contre-expert, qui malheureusement, confirme. Ayana décèdera le 15 juillet 2015. Elle aurait eu 7 mois.

Indépendamment de l'émotion que cette histoire suscite, il est cependant intéressant de se pencher sur ce cas, et de se demander **au juste combien d'autres Ayana il existe sur le territoire français chaque année**.... Et là, Monsieur le Président, je vais vous dire, la situation est tout simplement désastreuse. Car des Ayana, il en existe beaucoup plus que ce que vous ne pouvez imaginer.

**Comment puis-je écrire une chose pareille ? Parce que je lis les notices des vaccins publiées par l'EMA** et disponibles sur leur site, et que je lis aussi les notices que les fabricants publient.

Ce que je lis au sujet de l'INFANRIX HEXA et du PREVENAR 13 se résume à ceci :

NOTICE INFANRIX HEXA ( EMA )

[http://www.ema.europa.eu/docs/fr\\_FR/document\\_library/EPAR\\_-\\_Product\\_Information/human/000296/WC500032505.pdf](http://www.ema.europa.eu/docs/fr_FR/document_library/EPAR_-_Product_Information/human/000296/WC500032505.pdf)

NOTICE PREVENAR 13 (EMA )

[http://www.ema.europa.eu/docs/fr\\_FR/document\\_library/EPAR\\_-\\_Product\\_Information/human/001104/WC500057247.pdf](http://www.ema.europa.eu/docs/fr_FR/document_library/EPAR_-_Product_Information/human/001104/WC500057247.pdf)

VOIR notamment page 7 sur la notice de l'INFANRIX HEXA le chapitre sur la co

administration qui parle bien de :

1,5 % ( si on n'administre que l'infanrix hexa )

et 2,6 % ( si on administre conjointement les deux vaccins, infanrix hexa et prevenar

**) d'enfants concernés par un effet indésirable comprenant :**

1/ une température de > de 39 ,5 °C

2/ des convulsions

3/ un épisode hypotonique hyporéactif ( EHH ) ,

**en clair exactement ce qu' Ayana a subi ... avec les conséquences que l'on sait.**

En France, naissent chaque année 830 000 enfants. **Le calendrier vaccinal recommande la co administration de l'INFANRIX HEXA et du PREVENAR 13**, à l'âge de 2 mois, 4 mois et 11 mois , soit trois fois sur une durée de 9 mois ....

Autrement dit, les 1,5 % représenteraient 1 ,5 % de 830 000 enfants X 3, soit 12 450 X3 = **37 350 enfants/ an** , dans l'hypothèse où l'on ne vaccinerait qu'avec l'infanrix hexa trois fois la première année de vie,

et les 2 ,6 % représenteraient donc 2 ,6 % de 830 000 enfants X 3, soit 21 580 X 3 = **64 740 enfants/ an dans l'hypothèse où l'on vaccinerait avec les deux vaccins conjointement trois fois la première année de vie.**

*(c'est-à-dire exactement ce que la ministre veut rendre, entre autres, obligatoire. )*

**Nous parlons donc bien de plus de 64 000 enfants / an qui seraient susceptibles de supporter un effet secondaire qui reste un effet neurologique pouvant avoir des conséquences dramatiques.**

**En France, en 2017. Oui, vous avez bien lu.**

Les notices ne disent pas ce que deviennent à moyen ou long terme ces 64 740 enfants par an, je peux vous dire que certains en meurent (Ayana, Lolita D, Maxime M, Terry C, Mariella B...) d'autres en gardent des séquelles dramatiques à vie (Livio, Salomé, Nello, Malone et tant d'autres) et d'autres (j'ose l'espérer les plus nombreux ?) avec diverses problématiques, auxquelles on ne peut que penser (troubles de l'apprentissage, troubles de la vue, de l'ouïe, troubles de comportement etc...). Tous ces enfants ont traversé les affres qu' Ayana a vécues, certains s'en sont sortis mieux que d'autres, car comme devant la maladie nous sommes inégaux devant les effets indésirables graves des vaccins.

**Nulle part je n'ai trouvé de données concernant le devenir de ces 64 740 enfants par année**, la seule chose que j'aie pu trouver, c'est une réponse de Daniel Floret, président du Comité Technique des Vaccinations à une demande de l'EMA concernant ce qu'il en est de la co administration de ces deux vaccins, savoir s'il y aurait un signal sur le plan de la pharmacovigilance. Daniel Floret a alors répondu :

*« Depuis dix ans, l'association de ces deux vaccins ne pose pas de problème particulier ».*

**En ces termes, Daniel Floret admet que la pharmacovigilance peut passer totalement à côté de pas moins de 647 400 enfants sur 10 ans qui reconsulteraient dans les jours suivant la double vaccination pour des symptômes qui dénotent d'une atteinte neurologique qui peut avoir des conséquences graves... ( personne ne peut imaginer qu'un enfant présentant de tels troubles n'aura pas reconsulté , un enfant qui fait un 40°C et qui convulse est un enfant dont les parents reconsultent un médecin , à plus fortes raisons si il est hypotonique hyporéactif ) Mais les autorités persistent à dire qu'elles n' ont «aucun signal » . Comment voulez-vous que le grand public croit un truc aussi énorme ?**

Je songe aussi que ces chiffres sont très probablement minimisés, les laboratoires ont plutôt tendance à minimiser qu'à optimiser leurs chiffres sur les Effets Indésirables Graves de leurs produits (comme tout bon industriel qui se respecte, là n'est pas la question, **la question est, quelles conséquences réelles ces produits ont sur la santé des enfants qui les reçoivent et quel**

**est l'impact que cela a sur la Santé Publique en France ?).**

Monsieur le Président je vous le demande, pensez-vous qu'autant d'enfants risqueraient de mourir et de rester gravement handicapés à vie sans les 11 vaccins que Mme Buzyn entend rendre obligatoires ?

Des cas de diphtérie ( plus aucun cas depuis 30 ans ), de tétanos( moins de 10 cas par an avec majoritairement des adultes de plus de 70 ans moult fois vaccinés ), de poliomyélite ( les eaux sont-elles sales à ce point ? plus aucun cas depuis 30 ans ), de coqueluche, d'infection invasives à haemophilus influenza b, d'hépatite b ( vraiment ? ), d'infections à pneumocoques, de rougeole, rubéole( qui ne tue plus depuis combien d'années massivement ? ), oreillons ( qui ne tue personne ) et méningites à méningocoques ?

Dans ce cas, **quelles sont les balances bénéfiques risques réelles** de chacun des 11 vaccins que Mme Buzyn entend rendre obligatoires ? Car l'efficacité mais aussi l'innocuité des vaccins est inégalement répartie, il se peut que parmi les 11, d'autres soient pires encore que ces deux là.

Pour tout vous dire, je n'ai pas cherché ces cas de décès et d'handicaps d'enfants, ils se sont présentés spontanément à moi, simple citoyenne, car je dialogue avec de nombreux parents, mais combien de parents, tels ceux d'Ayana, sont dans des cas similaires sans même s'en douter, car n'oublions pas que **les accidents post vaccinaux graves comme celui-là, ne remontent à la pharmacovigilance qu'à hauteur de 1 à 10 %** ... comme le reconnaît d'ailleurs le même Daniel Floret.

Pour conclure sur l'histoire d'Ayana, comment l'ARS a traité ce dossier, ô combien délicat ? Restez assis, vous allez tomber de votre chaise, Monsieur le Président. Non vraiment, je vous l'assure.

L'ARS a écouté l'enregistrement de la conversation avec le médecin du SAMU, et a conclu que les indications données par le médecin de dosage du Doliprane étaient vagues, donc que les parents ont probablement donné de trop fortes doses, ce qui explique les dommages cérébraux par la suite sur l'enfant... le médecin du SAMU en question a été suspendu pendant 6 mois, et l'affaire a été promptement enterrée comme Ayana, six pieds sous terre.

**Personne à l'ARS n'a jamais posé la question pourtant fondamentale, « qu'est ce qui a provoqué chez cette enfant une température à 42,5°C, des convulsions et un EHH ? ».** La réponse est apparemment suffisamment embarrassante pour la PMI pour que personne ne semble se permettre de se poser la question.

Assurément pas le Doliprane qu'elle n'avait pas pris avant le coup de fil au SAMU ; passons sur le fait que des solutions existaient et que je m'étonne que personne n'y ait songé (appeler les pompiers, suggérer aux parents de prendre un taxi, et leur remettre un bon de transport, solliciter des voisins ou des amis de la famille pour trouver un véhicule pour conduire Ayana de toute urgence en service hospitalier, etc... passons). Personne ne sait non plus au jour d'aujourd'hui si Ayana aurait pu être sauvée, quoiqu'il ait pu se passer ce jour-là. Mais il est assez difficilement soutenable que la réputation de ces deux vaccins soit ressortie de là blanche comme neige, convenez-en.

**C'est pourtant ce qu'il s'est passé !**

Le fait est qu'à aucun moment de cette affaire, il n'a été clairement dit sur la place publique que les dommages subis par Ayana auraient pu l'être... **à cause des vaccins reçus.** Comment oser en effet, le blasphème d'accusation des vaccins ? Comme le Titanic, insubmersible, c'est scientifique, les vaccins ne peuvent pas être aussi mauvais n'est ce pas ?

Vous savez, Monsieur le Président, ces mêmes vaccins que Mme Buzyn envisage de rendre obligatoires pour tous les enfants en France à partir de 2018, dans des conditions scandaleuses qui bafouent le plus élémentaire principe de démocratie, Après que Mme Touraine ait mandaté une mascarade de «concertation citoyenne», pilotée en

réalité par des personnes ayant des liens et conflits d'intérêts plus gros que les câbles du Titanic avec l'industrie.

Après que Monsieur Thomas Dietrich, scandalisé par la façon de faire de son ministère, ait démissionné de son poste de secrétaire général de Conférence Nationale de Santé (« *la démocratie dans le domaine de la santé n'est qu'une vaste mascarade montée par les politiques* » a-t-il écrit dans sa lettre de démission)

Après qu'enfin, on ait tant instrumentalisé le débat que juste avant le vote à l'Assemblée, on ait cru bon d'ajouter le témoignage poignant d'une députée sur son histoire personnelle, Après qu'on ait demandé instamment à la presse de se taire sur l'absence d'urgence épidémiologique ni en France, ni en Europe, juste en s'appuyant sur les recommandations de l'OMS qui s'agrippe à la couverture vaccinale ( pleine de trous au demeurant ), plutôt qu'à la Santé Publique, la vraie Santé Publique ( le même OMS dont les Français ont eu la bonne idée de ne pas suivre les recommandations de vaccination systématique en 2009, et dont on a su à l'époque que les principaux experts étaient eux aussi en liens étroits avec l'industrie; bien mal en a pris aux français, l'hécatombe annoncée n'a jamais eu lieu, ce qu'on pouvait prédire dès le printemps 2009, nous avons échappé à combien de narcolepsies grâce au bon sens gaulois, échaudé par la campagne de vaccination hépatite b désastreuse de 94-98 ? Remercions ici Mr Douste Blazy qui nous a appris que la parole publique en matière de Santé Publique peut être galvaudée )

Et le tout couronné par le fait de monter en épingle 10 malheureux morts de la rougeole, que la ministre instrumentalise en prétendant qu'il s'agit d'enfants (ce qui est faux ) et en taisant que la majorité étaient immunodéprimés (ce qui est vrai) ; ces victimes n'auraient probablement pas été sauvées par une vaccination massive, puisque **l'on sait aujourd'hui que, dans des populations vaccinées à 99%, le virus continue de circuler à bas bruit et qu'en outre, on ne pourra jamais vacciner les immunodéprimés avec un tel vaccin.**

Pourquoi les craintes étayées et justifiées du Pr Ghérardi et de l'association E3M sont-elles étouffées dans l'œuf depuis 20 ans que ces derniers s'époumonent dans le désert ? Pourquoi doit-il faire des acrobaties pour trouver le plus petit financement ?

Pourquoi les victimes du vaccin hépatite B qui existent et sont si nombreuses que bien peu de français n'en connaissent pas au moins une dans leur entourage immédiat, sont-elles abandonnées à leur triste sort ?

Faudra-t-il encore des victimes et jusqu'à combien pour que les pouvoirs publics se décident à prendre le problème à bras le corps, c'est-à-dire à commencer par reconnaître et étudier les cas de victimes, pour les comprendre, et éviter que cela ne se reproduise dans le futur ? Car des victimes il y en a, et il continuera d'y en avoir, même une pathologie rare déclenchée suite à un vaccin reste une pathologie post-vaccinale !

**Monsieur le Président, je ne veux pas que les responsables d'aujourd'hui puissent dire demain qu'ils n'étaient pas coupables, puisqu'ils ne savaient pas, c'est pourquoi j'enverrai ce courrier à tous les responsables d'aujourd'hui, car lorsque le scandale éclatera, je veux que ces gens-là répondent sur leur personne et leurs biens propres des décisions qu'ils auront prises et des conséquences dont les victimes se plaindront. Ils ne pourront pas, pour leur défense, prétendre qu'ils « ne savaient pas », ils savaient, mon courrier parmi tant d'autres les auront informées et averties. Dont acte.**

J'en appelle à votre **raison**, à votre **bon sens**, et à vos ambitions républicaines pour notre pays. Les députés Suédois ont rejeté massivement le projet de loi d'obligation qu'on essayait de leur faire voter ce printemps, jugeant que toute obligation vaccinale était profondément inconstitutionnelle, car bafouant **le droit au consentement libre et éclairé**. Ils ont aussi jugé que vu l'importance des dossiers mentionnant des problèmes de sécurité au sujet des vaccins de part le monde étaient suffisamment inquiétants pour ne pas rendre la moindre vaccination obligatoire. (45 études leur ont été fournies) La France est-elle une république bananière ou est-elle encore une démocratie ?

Je fais appel à votre souhait d'un principe élémentaire de **liberté** que vous avez largement mis en avant lors de votre discours à Versailles, peu de temps après votre élection. Vous avez aussi déclaré ce jour là, « **Donner en revanche à l'administration des pouvoirs illimités sur la vie des personnes, sans aucune discrimination, n'a aucun sens, ni en termes de principes ni en termes d'efficacité !** » **L'avez-vous oublié ? Je ne vous ferai pas l'insulte de supposer que ce n'était que des mots creux, vides de sens.**

Il n'y a pas d'urgence sanitaire qui justifie une telle loi, car la couverture vaccinale n'a jamais baissé, elle n'a au contraire jamais cessé de monter, ni de motif qui justifie une tentative grossière de passage en force de cette extension d'obligation, par le truchement du cavalier législatif à travers le PLFSS, comme la ministre l'a fait, faisant fi de tout réel débat. Il est **faux et mensonger** de prétendre que la France serait menacée par des épidémies, sans cette obligation. Que la ministre le veuille ou non, que vous le vouliez ou pas, **beaucoup de français sont opposés à cette loi.**

Allez-vous les contraindre à la falsification de documents, à l'usage de faux pour résister, pour tenter d'épargner à leurs enfants les affres comme celles qu'Ayana et sa famille ont vécues ? Quelles autres alternatives leur laissez-vous si la fréquentation de collectivités leur serait impossible, dès lors que des familles refuseraient, par exemple, le vaccin hépatite B ? Comment justifier de la vaccination obligatoire de nourrissons contre cette maladie ? (car malheureusement les études démontrent aujourd'hui que 22 ans après, les bébés vaccinés ne sont plus immunisés contre l'hépatite B mais que par-dessus le marché, ils sont devenus non répondeurs à ce vaccin).

Lors de votre campagne électorale, à aucun moment vous n'avez clairement mentionné ce projet, aussi, j'estime que vous avez floué les Français qui ont voté pour vous, ainsi que les députés qui se sont présentés sous votre étiquette, sans savoir que vous aviez ce projet parmi vos ambitions premières, car enfin, **ce projet de loi est la première mesure que votre premier ministre a annoncée**, dès sa nomination. Et vous ne ferez croire à personne que vous l'ignoriez avant les scrutins. Je vous adresse aujourd'hui cette lettre ouverte, car les Français sont inquiets, **ils ont peur pour la santé de leurs enfants et à juste titre**, car contrairement à ce que la Ministre scande, **non, ce projet de loi n'améliorera pas la santé publique en France** et se fait encore une fois sur le financement payé par chacun des citoyens (la sécurité sociale et les mutuelles ne paient les soins que parce que les cotisations sont payées par tout un chacun).

Les Français sont capables de lire les notices des vaccins que la Ministre veut rendre obligatoires, beaucoup ont les capacités d'interpréter aussi des documents médicaux et techniques comme le BEH publié par l'INVS ou encore les chiffres publiés par l'INSERM. Il ne faut pas croire que si les familles sont inquiètes, ce ne sont qu'à cause de soi-disant « rumeurs complotistes » ou « des réseaux sociaux », **car les infos expertales sont disponibles, il y a de nombreuses personnes qui les cherchent, les trouvent, les lisent, les comprennent et ne sont pas si sots.**

Et enfin, ne perdez pas de vue que les victimes parlent, échangent, cherchent d'autres gens dans leur cas ... en trouvent tant que c'en est juste affolant. Vous ne pourrez rien contre ces craintes-là qui sont tout ce qu'il y a de légitimes, loi d'obligation ou pas. Si des familles sont convaincues que leurs enfants risquent autant qu'Ayana, il n'y a pas de lois ou de règlements que vous pourriez imposer qui les empêchera de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour épargner leurs enfants.

Vous êtes le Président de tous les français, si leur santé vous tient à cœur, sachez que les premiers concernés savent à quel point leur santé est importante, et plus encore celle de leurs enfants. **Vous n'éteindrez pas les craintes par la force, la contrainte, la loi, et le mépris.** C'est tout le contraire.

**Je vous demande solennellement donc :**

- de supprimer l'article 34/49 du PLFSS 2018
- d'abroger toutes les lois (y compris la loi 227-17 du Code Pénal ) qui sanctionnent les parents refusant de se soumettre aux obligations, le refus de vaccination ne doit pas être assimilé à de la maltraitance, ces parents là ont au contraire à cœur de protéger leurs enfants, quitte à braver la justice et la loi ,
- d'abroger par décret toute obligation de vaccination, y compris professionnelle sur le territoire.

Redonnez leur vraie place aux médecins, **ils sont prescripteurs**, sans craintes de sanctions par le législateur, aura-t-on peut-être une chance de rétablir quelque chose qui est d'une importance capitale , un rapport de confiance entre les patients et les médecins, et laisserons-nous à chacun son rôle, aux parents de **prendre leurs responsabilités**, et les bonnes décisions qui vont avec, aux **médecins leur rôle de prescripteurs** en leur âme et conscience, et à l'Etat de laisser chacun libre de son consentement libre et éclairé dans tout acte médical, dans le respect du Code de Nuremberg, de la loi Kouchner, et de la Convention d'Oviedo ratifiée par la France en 1997.

Ayant confiance en votre bienveillance, je vous prie d'agréer Monsieur le Président, par la présente, l'expression de ma très haute considération et toute ma gratitude si vous entendez mon appel au secours pour la santé des enfants de France, et au nom de la Liberté, et la Liberté de choix thérapeutique.

Permettez-moi en cette période de fêtes de vous présenter mes meilleurs vœux.

**Sophie GUILLOT, porte parole du collectif « Ensemble Pour une Vaccination Libre »**

[+33628348286](tel:+33628348286)

[+33953137338](tel:+33953137338)

[51 Rue Ménard 30000 NIMES](mailto:sophie.guillot.vaccins@gmail.com)

[sophie.guillot.vaccins@gmail.com](mailto:sophie.guillot.vaccins@gmail.com) <http://www.epvl.eu/>